

Présentation des principales Informations Budgétaires et Financières

Etant donné l'instabilité forte pesant sur le prix des intrants, il est difficile de se projeter de façon claire. On peut tabler sur un maintien en volume de l'activité et sur une augmentation en valeur liée à l'inflation constatée à l'échelle globale et sur le secteur des fournitures en particulier.

Il est proposé de poursuivre la phase d'intégration : les hydrants ayant été désormais tous contrôlés au moins une fois. Il est donc proposé de supprimer, pour les communes ayant transféré la compétence DECI SP, les prestations et d'augmenter la contribution capitaire de 25 c€ qui comprendra à la fois la base de 1€ et la valeur annualisée des contrôles quadriennaux.

Concernant les demandes de subventions au titre de la DETR-DSIL 2023 et suite à la réunion avec les services « dotations » de la préfecture, il est convenu que les communes déposeront les dossiers, le syndicat restant en appui pour les aspects techniques et administratifs.

Pour les travaux, l'augmentation suit les évolutions des marchés soit 7.2 %.